

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1889.

(AMENDEMENTS.)

152)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 s'élève à.	fr. 2,585,120 »
Les amendements proposés portent ce chiffre à.	2,407,720 »
Soit une augmentation de	<u>fr. 22,600 »</u>

Cette augmentation s'explique par les considérations suivantes :

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

Traitements des agents diplomatiques.

ART. 24. — Suisse.

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 20,000 »
— — amendé	15,000 »
DIMINUTION	<u>fr. 5,000 »</u>

Le traitement du chef de notre Légation à Berne ayant été réduit à 15,000 francs, le crédit porté à l'article 24 peut être diminué de 5,000 francs.

ART. 26. — Traitements des conseillers et secrétaires.

Crédit demandé au projet de Budget primitif	fr. 162,500 »
— — amendé	167,500 »
AUGMENTATION	<u>fr. 5,000 »</u>

A raison de l'importance de la mission confiée à notre Ministre au Japon, en sa double qualité d'agent diplomatique et de consul général, il convient de lui adjoindre un secrétaire de Légation.

Pour faire face au traitement attaché au nouveau poste dont il s'agit, on propose d'augmenter l'article 26 des 5,000 francs devenus disponibles par suite de la réduction de l'article 24.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CONSULATS

ART. 27. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	528,900 »
— — — — — amendé	549,900 »
AUGMENTATION fr.	<u>21,000 »</u>

Le Gouvernement, conformément à l'intention qu'il a manifestée au Sénat, dans la discussion du Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888, propose de transférer à Guatemala le poste de Caracas et d'établir un consulat rétribué au Brésil.

La résidence du nouvel agent serait fixée à St-Paul et son traitement serait de 23,000 francs.

Le traitement du poste de Guatemala serait fixé à 20,000 francs.

Au commencement de l'année 1888, le consul général à Santander a été envoyé en Angleterre, où la création d'un poste s'imposait; cette mesure a rencontré dans les Chambres l'accueil le plus favorable; mais il s'en est suivi la suppression momentanée du consulat rétribué en Espagne. Le maintien d'un agent rétribué en Algérie ne paraissant pas indispensable aux intérêts de notre commerce et de notre industrie, le Gouvernement propose de transférer le titulaire de ce poste à Séville en lui conservant son traitement actuel de 15,000 francs.

Une augmentation de 3,000 francs est demandée pour pouvoir porter de 18,000 francs à 21,000 francs le traitement de notre consul général chargé d'affaires au Chili, qui occupe depuis longtemps un de nos postes réputés les plus onéreux.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 31. — *Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.*

Crédit demandé au projet de Budget primitif fr.	62,460 »
— — — — — amendé	64,060 »
AUGMENTATION fr.	<u>1,600 »</u>

Des 1,600 francs portés en augmentation, 1,000 francs sont destinés au paiement d'une indemnité annuelle à allouer, pour frais de lettré, à notre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

consul général à Shanghai, et 600 francs serviront à indemniser notre consul à Alep des frais de khavass auxquels il est astreint.

N. B. Il a paru inutile de réimprimer les développements du Budget, les amendements proposés n'étant pas assez nombreux pour rendre difficile la comparaison entre les chiffres anciens et les nouveaux.

On rappelle que la somme de 170,000 francs figurant dans lesdits développements, à l'article 28, pour l'exercice 1888, doit être portée à 180,000 francs et que celle de 517,500 francs portée à l'article 27, pour l'exercice 1887, doit être réduite à 507,500 francs.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1889 est fixé à la somme de deux millions quatre cent sept mille sept cent vingt francs (2,407,720 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	417,360 .
2	— du personnel des bureaux	524,360 .	
3	Matériel.	40,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques			
6	Allemagne.	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	38,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	30,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	38,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Mexique.	50,000 .	
18	Pays-Bas	38,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	St-Siège	26,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	15,000 .	
25	Turquie.	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 .	
A REPORTER. . . . fr.		.	1,317,860 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	1,517,860 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	540,000 .	540,000 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	218,060 .
30	— — — — à Constantinople	17,000 .	
31	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	64,060 .	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
33	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 .	42,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	.	2,207,820 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	-	2,297,620 •
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.		
35	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 •	105,908 •
36	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . .	25,000 •	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 •	4,000 •
39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . fr	•	2,407,720 •

(60)